



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 8 juin 2022

Délibération n°37/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin à dix heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 24 mai 2022.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE
Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Xavier BONNEFONT
Mesdames Caroline COLOMBIER, Nicole BONNEFOY, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres consultatifs présents : messieurs Andreas KOCH, Alain LEBRET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	8
Votants	12

Objet : Campus de l'image – Acquisition foncière à l'amiable commune d'Angoulême / SMPI Magelis – Bâtiments LM, O et abords – Centre de documentation et pôle de vie étudiante

La Ville d'Angoulême et le SMPI Magelis mènent un projet commun pour l'aménagement de locaux à destination de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et du Pôle Image Magelis.

Les cinq opérations sont les suivantes :

- La réhabilitation des locaux existants de l'EESI (opération 1 sous maîtrise d'ouvrage Ville d'Angoulême),
- La construction d'un bâtiment supplémentaire pour l'EESI sur la parcelle 111-117 rue de Bordeaux (opération 2 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis),
- La construction de locaux à destination d'autres acteurs de l'Image aux 111-117 rue de Bordeaux (opération 3 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis),
- L'aménagement d'un centre de documentation et d'un pôle de vie étudiante commun à l'ensemble des écoles de l'Image à proximité immédiate de l'EESI (opération 4 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis),
- La restructuration de l'immeuble Laubenheimer, qualifié d'immeuble remarquable au titre du

patrimoine bâti à préserver [opération n°5 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis].

L'opération 4 se situe sur une partie de la parcelle AH399, au 134 rue de Bordeaux, comprise entre la passerelle Corto Maltese et le barrage du Nil, et propriété de la Ville d'Angoulême.

Elle consiste à réhabiliter et étendre les bâtiments LM (vétustes et inoccupés) après déconstruction du bâtiment O, ainsi qu'à aménager les abords sur une surface d'environ 2000 m², pour un montant de travaux de 1 080 580 €HT.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, le SMPI MAGELIS a sollicité la cession de cet ensemble à l'euro symbolique auprès de la commune.

La parcelle ainsi convoitée étant enclavée, il sera nécessaire de prévoir un droit de passage lors de l'acte de cession.

Par ailleurs, il a été convenu que la Ville d'Angoulême répercuterait au SMPI Magelis l'ensemble des dépenses prises en charge pour la réalisation de cette opération (levés topographiques et bâtiment, sondages géotechniques...), intervenues avant la vente.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- valident l'acquisition des bâtiments LM, O et abords situé au 134 rue de Bordeaux à Angoulême, sur la parcelle cadastrée AH 399, d'une superficie au sol d'environ 2 000 m², pour le prix de 1 € plus frais d'acte et frais liés à la vente ;
- décident de rembourser les dépenses engagées par la Ville d'Angoulême pour mener l'opération avant l'acquisition ;
- autorisent Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la mise en place et en œuvre de la procédure d'acquisition, et toutes les pièces afférentes.

Le Président,
Philippe BOUTY

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 13 juin 2022
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 13 juin 2022
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 13 juin 2022

Signé: Le Président

